MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260114-DE2026_2B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2026/2

L'an deux mille vingt-six, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Henri FLAGEUL, Maire.

Présents : Henri FLAGEUL - Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Annie LE GOFF Laurent CARREE – Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO – Martine VALLEE

Absents excusés : Stéphanie BOUVET
Paulette GICQUEL pouvoir à Martine VALLEE
Hervé LE DOUCEN

Absent : Philippe BIDAN

Secrétaire de séance : Brigitte LE DUC

Membres en exercice : 19 Présents : 15 Représentée : 1 Votants : 16

LOTISSEMENT DU HAMEAU DES TILLEULS :

Dénomination des rues et numérotation

M. Le Maire explique qu'il est nécessaire de dénommer les rues de ce lotissement et de définir la numérotation.
Concernant la numérotation, afin de faciliter les adressages, il propose d'attribuer un numéro de rue identique au numéro de lot (plan de composition) ;
Concernant les rues, il est proposé, comme cela a été fait dans le lotissement de la pie précédemment, de nommer les rues au noms d'anciens maires de la commune.
Aussi, il est proposé de dénommer les rues : Impasse Joseph CHAUVEL (maire de 1924 à 1935) et impasse Désiré GIGOUREL (maire de 1935 à 1944).
Le Conseil Municipal évoque la problématique des lots n°1-5-9-10 et 14 qui ont leur accès sur la rue des tilleuls : ces lots devront donc être adressés « rue des tilleuls » en poursuivant la numérotation existante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ✓ **Décide** de nommer l'impasse la plus au nord « impasse Joseph CHAUVEL » et l'impasse située au sud (plus proche RD n°768), impasse Désiré GIGOUREL ;
- ✓ **Décide** de numéroter les 2 impasses avec des numéros pairs à droite (en entrant dans l'impasse) et impairs à gauche.
- ✓ **Décide** que les lots n° 1, 5, 9, 10 et 14 seront adressés rue des tilleuls avec les numéros de 24, 26, 28, 30 et 32.

Secrétaire de séance
Brigitte LE DUC

Pour extrait conforme,
Le Maire, Henri FLAGEUL

MAIRIE DE LA MOTTE